

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, le 6 mai 2013.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire ainsi que M. Fabien Hovington, maire suppléant et tous les autres membres du conseil, sauf ceux dont les noms apparaissent à la rubrique «Absents».

ABSENTS : Mme Marina Larouche, MM. Réjean Laforest, Georges Bouchard et Bernard Noël

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19h03, Monsieur le maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **0. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1. AFFAIRES SPÉCIALES**

1.1 Adoption du rapport financier et des rapports des vérificateurs année 2012;

#### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2.1 Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2013;

#### **3. COMMISSIONS PERMANENTES :**

3.1 Comité multiressource - adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2013;

3.2 Comité technique de gestion du Fonds des TPI – adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2013;

3.3 Comité consultatif d'urbanisme – adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2013;

3.4 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 28 janvier 2013;

#### **4. AVIS DE MOTION :**

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

---

- 4.1** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-32);
- 4.1.1** Avis de motion;
- 4.1.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.2** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-33, ARP-34 et ARP-35);
- 4.2.1** Avis de motion;
- 4.2.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (ARS-170);
- 4.3.1** Avis de motion;
- 4.3.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (ARS-172);
- 4.4.1** Avis de motion;
- 4.4.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.5** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à la numérotation de certaines sections et sous-sections (ARS-167);
- 4.5.1** Avis de motion;
- 4.5.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.6** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (ARS-134 et ARS-149);
- 4.6.1** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.7** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences règlementaires (ARS-178);
- 4.7.1** Avis de motion;
- 4.7.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 
- 

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

- 4.8** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay visant à soustraire de la réglementation des zones de P.A.E. (ARS-174);
- 4.8.1** Avis de motion;
- 4.8.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.9** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-169);
- 4.9.1** Avis de motion;
- 4.9.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.10** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro VS-RU-2013-34 de la Ville de Saguenay (ARS-162);
- 4.10.1** Avis de motion;
- 4.10.2** Adoption 1<sup>er</sup> projet;
- 4.11** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2013-24 imposant un mode de tarification pour l'utilisation du quai d'accueil de navires de croisières attendant au quai de Bagotville pour l'année 2013;
- 4.12** Projet de règlement ayant pour objet de décréter un emprunt afin de financer une partie de la dépense de fonctionnement du régime capitalisé d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées;
- 4.13** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en acquisition, démolition, honoraires et aménagement et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt;

## **5. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 5.1** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-28 et ARP-31);
- 5.1.1** Consultation publique;
- 5.2** Règlement numéro VS-RU-2013-64 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (usage 6532 – C.L.S.C.) (ARS-136);
- 5.2.1** Consultation publique;

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

---

### 5.2.2 Adoption du règlement;

- 5.3 Règlement numéro VS-R-2013-62 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissements;
- 5.4 Règlement numéro VS-R-2013-63 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-107 portant sur un programme de compensation en zone de contraintes (24103-07-001);
- 5.5 Règlement numéro VS-R-2013-66 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2013-50 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation de certains secteurs commerciaux de Saguenay (20254-04-005);
- 5.6 Règlement numéro VS-R-2013-67 ayant pour objet de décréter des dépenses en construction, aménagement, acquisition d'immeuble et de servitude et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 770 000 \$;

## 6. AFFAIRES GÉNÉRALES :

- 6.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2013;
- 6.2 Fédération canadienne des municipalités – Conseil d'administration et congrès annuel et Salon professionnel 2013 – nomination et délégation;
- 6.3 Société de transport du Saguenay – plan quinquennal 2013-2017 amendé – adoption;
- 6.4 Bureau de l'Ombudsman – prévision budgétaire 2013 et états financiers 2012 – adoption;
- 6.5 Remorquage Marcel Simard (division La Baie) – fourrière municipale – demande de désignation – modification de la résolution;
- 6.6 Ministère des Finances – émission d'obligations – adjudication par délégation de pouvoir – dépôt ;
- 6.7 Vélo Chicoutimi inc. – cautionnement;
- 6.8 Coupe des Nations – cautionnement;
- 6.9 Contact nature Rivière-à-Mars – cautionnement;
- 6.10 Certificats du greffier et procès-verbaux des registres de la consultation sur les règlements VS-R-2013-55 et VS-R-2013-56 ;
- 6.11 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le règlement adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay;
- 6.12 Règlements d'emprunts VS-R-2013-35 et VS-R-2012-19 (modification

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

---

de la résolution) – décret de travaux ;

**6.13** Demande d'autorisation à la CPTAQ – zone agricole permanente :

**6.13.1** Bell Mobilité inc.;

**6.13.2** Martin Boivin

**6.13.3** 9058-4910 Québec inc. André Pilote;

**6.13.4** Claveau et Fils (Shipshaw);

**6.14** Règlement d'emprunt VS-R-2012-131 – versement de subvention – modification;

**7. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL :**

**La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 3 juin 2013 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est.**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 2 mai 2013.

**0. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2013-107A

Proposé par le conseiller Jean-Yves Provencher  
Appuyé par le conseiller Fabien Hovington

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

**6.14** Règlement d'emprunt VS-R-2012-131 – versement de subvention – modification;

Adoptée à l'unanimité.

**1. AFFAIRES SPÉCIALES**

**1.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS  
DES VÉRIFICATEURS 2012**

VS-CM-2013-107

Proposé par le conseiller Jean-Yves Provencher

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

Appuyé par le conseiller Claude Tremblay

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte le rapport financier 2012 de la municipalité ainsi que les rapports des vérificateurs généraux 2012.

Adoptée à l'unanimité.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2013**

VS-CM-2013-108

Proposé par le conseiller Jacques Fortin  
Appuyé par le conseiller Jacques Cleary

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2013 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. COMMISSIONS PERMANENTES**

#### **3.1 COMITÉ MULTIRESSOURCE – ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 19 MARS 2013**

VS-CM-2013-109

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 19 mars 2013 par le comité multiresource, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-MTPI-2013-01 à VS-MTPI-2013-04 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

#### **3.2 COMITÉ TECHNIQUE DE GESTION DU FONDS DES TPI – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 19 MARS 2013**

VS-CM-2013-110

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 19 mars 2013 par le comité technique de gestion du Fonds des TPI, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CTPI-2013-01 à VS-CTPI-2013-04 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

**3.3 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 15 AVRIL 2013**

VS-CM-2013-111

Proposé par le conseiller Luc Blackburn  
Appuyé par la conseillère Martine Gauthier

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 15 avril 2013 par le comité consultatif d'urbanisme, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CCU-2013-20 à VS-CCU-2013-28 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

**3.4 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU  
GÉNIE ET DE L'URBANISME – ADOPTION DU PROCÈS-  
VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JANVIER 2013**

VS-CM-2013-112

Proposé par la conseillère Sylvie Gaudreault  
Appuyé par le conseiller Fabien Hovington

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 28 janvier 2013 par la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CAGU-2013-01 à VS-CAGU-2013-02 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

**4. AVIS DE MOTION**

**4.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-32)**

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux  
délibérations de la réunion mais ne tient pas compte  
des modifications adoptées lors de séances  
subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

#### **4.1.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-32).

#### **4.1.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-113

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARP-32 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-33, ARP-34 ET ARP-35)**

##### **4.2.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-CE-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-33, ARP-34 et ARP-35).

##### **4.2.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-114

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARP-33, ARP-34 et ARP-35 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-CE-2012-2 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*



présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ARS-170)**

**4.3.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (ARS-170).

**4.3.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-115

Proposé par la conseillère Martine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-A ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ARS-172)**

**4.4.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (ARS-172).

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

**4.4.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-116

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-A ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À LA NUMÉROTATION DE CERTAINES SECTIONS ET SOUS SECTIONS (ARS-167)**

**4.5.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à la numérotation de certaines sections et sous-sections (ARS-167).

**4.5.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-117

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-167 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à la numérotation de certaines sections et sous-sections, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

Adoptée à l'unanimité.

**4.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ARS-134 ET ARS-149)**

**4.6.1 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-118

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-134 et ARS-149 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) NUMÉRO VS-R-2012-8 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-178)**

**4.7.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-178).

**4.7.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-119

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-178 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.8 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) NUMÉRO VS-R-2012-8 DE LA VILLE DE SAGUENAY VISANT À SOUSTRAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DES ZONES DE P.A.E. (ARS-174)**

**4.8.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay visant à soustraire de la réglementation des zones de P.A.E. (ARS-174).

**4.8.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-120

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-174 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay visant à soustraire de la réglementation des zones de P.A.E., tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

**4.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (P.P.C.M.O.I.) NUMÉRO VS-R-2012-9 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÈGLEMENTAIRES (ARS-169)**

**4.9.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-169).

**4.9.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-121

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-169 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.10 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL NUMÉRO VS-RU-2013-34 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-162)**

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

#### **4.10.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Martine Gauthier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro VS-RU-2013-34 de la Ville de Saguenay (ARS-162).

#### **4.10.2 ADOPTION DU PROJET**

VS-CM-2013-122

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

QUE le projet de règlement ARS-162 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro VS-RU-2013-34 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.11 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-24 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU QUAI D'ACCUEIL DE NAVIRES DE CROISIÈRES ATTENANT AU QUAI DE BAGOTVILLE POUR L'ANNÉE 2013**

Le conseiller Jean-Yves Provencher donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2013-24 imposant un mode de tarification pour l'utilisation du quai d'accueil de navires de croisières attendant au quai de Bagotville pour l'année 2013.

#### **4.12 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME CAPITALISÉ D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Le conseiller Jacques Cleary donne avis qu'à une séance subséquente de

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt afin de financer une partie de la dépense de fonctionnement du régime capitalisé d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées.

**4.13 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN ACQUISITION, DÉMOLITION, HONORAIRE ET AMÉNAGEMENT ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT**

La conseillère Sylvie Gaudreault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en acquisition, démolition, honoraire et aménagement et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt.

**5. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-28 ET ARP-31)**

**5.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

Le maire, M. Jean Tremblay, annonce qu'il y a ce soir consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-28 et ARP-31).

Il explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne que M. Denis Coulombe, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, est présent dans la salle pour répondre à toute question relative à ce projet.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2013-64 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (USAGE 6532 – C.L.S.C.) (ARS-136)**

**5.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

Le maire, M. Jean Tremblay, annonce qu'il y a ce soir consultation publique sur le règlement numéro VS-RU-2013-64 ayant pour objet de

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (usage 6532 – C.L.S.C.) (ARS-136).

Il explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne que M. Denis Coulombe, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, est présent dans la salle pour répondre à toute question relative à ce projet.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **5.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

#### VS-CM-2013-123

Proposé par le conseiller Jacques Fortin  
Appuyé par la conseillère Martine Gauthier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (usage 6532 – C.L.S.C.) (ARS-136) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2013-64 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-62 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-40 ÉDICTIONT LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS**

#### VS-CM-2013-124

Proposé par le conseiller Fabien Hovington  
Appuyé par le conseiller Paul-Roger Cantin

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissements soit adopté comme règlement numéro VS-R-2013-62 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*



Adoptée à l'unanimité.

**5.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-63 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-107 PORTANT SUR UN PROGRAMME DE COMPENSATION EN ZONE DE CONTRAINTES (24103-07-001)**

VS-CM-2013-125

Proposé par le conseiller Claude Tremblay  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-107 portant sur un programme de compensation en zone de contraintes (24103-07-001) soit adopté comme règlement numéro VS-R-2013-63 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-66 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-50 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS COMMERCIAUX DE SAGUENAY (20254-04-005)**

VS-CM-2013-126

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Fabien Hovington

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2013-50 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation de certains secteurs commerciaux de Saguenay (20254-04-005) soit adopté comme règlement numéro VS-R-2013-66 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

**5.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2013-67 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ACQUISITION D'IMMEUBLE ET DE SERVITUDE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 770 000 \$**

VS-CM-2013-127

Proposé par le conseiller Fabien Hovington  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en construction, aménagement, acquisition d'immeuble et de servitude et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 770 000 \$ soit adopté comme règlement numéro VS-R-2013-67 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**6.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2013**

VS-CM-2013-128

Proposé par le conseiller Luc Blackburn  
Appuyé par la conseillère Martine Gauthier

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique «Tu es formidable ! Le sais-tu ?» Afin de reconnaître la valeur humaine de chaque personne et de promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de protection de la bonne santé mentale;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne en invitant les citoyennes et les

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

citoyens à s'approprier les outils leur permettant de reconnaître leur propre valeur et celle des gens qui les entourent et en lisant la proclamation, la signant et en la retournant à l'ASSM;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay proclame par la présente, la semaine du 6 au 12 mai 2013 «Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître la valeur de chacune et chacun en prenant le temps de voir en quoi ils sont formidables.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.2 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL 2013 – NOMINATION ET DÉLÉGATION**

VS-CM-2013-129

Proposé par le conseiller Jacques Cleary

Appuyé par le conseiller Carl Dufour

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que le 76<sup>e</sup> Congrès annuel et Salon professionnel de la FCM aura lieu du 31 mai au 3 juin 2013, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie l'élection de M. Réjean Laforest à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour une durée d'un an;

QUE la Ville de Saguenay assume tous les coûts liés à la participation de M. Laforest aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY – PLAN QUINQUENNAL 2013-2017 AMENDÉ - ADOPTION**

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

### VS-CM-2013-130

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par la conseillère Sylvie Gaudreault

QUE la Ville de Saguenay adopte le plan quinquennal 2013-2017 amendé de la Société de transport du Saguenay tel que soumis ce jour aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.4 BUREAU DE L'OMBUDSMAN – PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2013 ET ÉTATS FINANCIERS 2012 – ADOPTION**

#### VS-CM-2013-131

Proposé par le conseiller Jacques Cleary  
Appuyé par le conseiller Jacques Fortin

QUE la Ville de Saguenay adopte la présente ventilation détaillée des activités financières du Bureau de l'Ombudsman de l'année 2012 ainsi que ses prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.5 REMORQUAGE MARCEL SIMARD (DIVISION LA BAIE) – FOURRIÈRE MUNICIPALE – DEMANDE DE DÉSIGNATION**

#### VS-CM-2013-132

Proposé par la conseillère Martine Gauthier  
Appuyé par le conseiller Jacques Fortin

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions règlementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT que Remorquage Marcel Simard (division La Baie) a obtenu de la Ville de Saguenay une désignation de fourrière aux termes de la résolution VS-CM-2010-206 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2010;

CONSIDÉRANT que Remorquage Marcel Simard (division La Baie) demande à la Ville d'accepter que la fourrière du 480 rue Joseph-Nil-Claveau soit déménagée au 93 rue Joseph-Gagné Nord, La Baie;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

les services de Remorquage Marcel Simard (division La Baie);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay désigne Remorquage Marcel Simard (division La Baie), 93, rue Joseph-Gagné Nord, La Baie, G7B 4J9 à opérer une fourrière d'automobiles au 93, rue Joseph-Gagné Nord, La Baie, G7B 4J9 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour le territoire de la Ville de Saguenay;

QUE Remorquage Marcel Simard (division La Baie) soit conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Remorquage Marcel Simard (division La Baie) doivent être conformes aux règlements en vigueur de la Ville de Saguenay;

ET QUE la Ville de Saguenay se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.6 MINISTÈRE DES FINANCES – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ADJUDICATION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR - DÉPÔT**

VS-CM-2013-133

Proposé par le conseiller Jean-Yves Provencher  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du document d'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière en regard de l'émission d'obligations de 28 334 000 \$ daté du 8 mai 2013 adjugé à Marché mondiaux CIBC inc. au prix de 98,84600 \$ et au coût réel de 2,58977 % ainsi que le dépôt des documents de concordance, de courte échéance et de prolongation afférents.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.7 VÉLO CHICOUTIMI INC. - CAUTIONNEMENT**

VS-CM-2013-134

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE la Ville de Saguenay accorde à Vélo Chicoutimi inc. un cautionnement d'un montant maximal de 99 000 \$, valide du 22 juin 2013 au 22 juin 2014;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 COUPE DES NATIONS - CAUTIONNEMENT**

VS-CM-2013-135

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE la Ville de Saguenay accorde à la Coupe des Nations un cautionnement d'un montant maximal de 99 000 \$, valide du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 1<sup>er</sup> juin 2014;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9 CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS - CAUTIONNEMENT**

VS-CM-2013-136

Proposé par le conseiller Paul-Roger Cantin  
Appuyé par le conseiller Carl Dufour

QUE la Ville de Saguenay accorde à Contact Nature Rivière-à-Mars un cautionnement d'un montant maximal de 95 000 \$, valide du 30 juin 2013 au 30 juin 2014;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.10 CERTIFICATS DU GREFFIER ET PROCÈS-VERBAUX DES  
REGISTRES DE LA CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS  
VS-R-2013-55 ET VS-R-2013-56**

Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres de la consultation sur les règlements numéros VS-R-2013-55 et VS-R-2013-56.

**6.11 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT ADOPTANT  
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY**

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

VS-CM-2013-137

Proposé par le conseiller Carl Dufour  
Appuyé par le conseiller Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 4 mars 2013 un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-004);

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par le maire ou par un autre membre de la Commission désigné par le maire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-004);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay;

QUE le maire désigne le conseiller municipal George Bouchard pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.12.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2013-35 – DÉCRET DE TRAVAUX**

VS-CM-2013-138

Proposé par le conseiller Jacques Fortin  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2013-35 est la principale source de financement pour la réalisation de ces travaux;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement VS-R-

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

2013-35 :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
• Monorails, usine de filtration de Chicoutimi : Usine d'épuration de La Baie, achat et installation	100 000.00 \$
• d'aérateurs	80 000.00 \$
• Poste Bacon, remplacement de vannes	120 000.00 \$
• Pavage nouveaux quartiers, arrondissement de Chicoutimi	310 200.00 \$
• Pavage nouveaux quartiers, arrondissement de Jonquière	57 855.00 \$
Acquisition de mobilier urbain, arrondissement de Jonquière	51 100.00 \$
• Bloc sanitaire, parc Mars, arrondissement de La Baie	53 500.00 \$
• Travaux de construction, d'aménagement et de réfection du centre-ville de Chicoutimi	391 383.66 \$
• Travaux d'agrandissement et réaménagement des bureaux administratifs au Centre Georges-Vézina	500 000.00 \$
• Voirie locale, arrondissement de Chicoutimi	128 000.00 \$
• Feux de circulation, boulevard Université / rue Murdock	150 000.00 \$
• Réfection routière, réseau principal, arrondissement de Chicoutimi	250 000.00 \$
• Parcs et espaces verts, arrondissement de Chicoutimi	35 000.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 227 038.66 \$</b>

- \* S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.12.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2012-19 – DÉCRET DE TRAVAUX – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION

VS-CM-2013-139

Proposé par le conseiller Jacques Fortin  
Appuyé par le conseiller Marcel Jean

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2012-19 est la principale source de financement pour voir au paiement de ces travaux;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2012-121 de la façon suivante :

- Changer le budget de :  
« Garde-corps rue du Rocher, arrondissement de Chicoutimi » au montant de 47 620 \$ par 0 \$.
- Et de décréter :

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*



## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

« Voirie locale, arrondissement de Chicoutimi » au montant de 47 620 \$.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.13 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ZONE AGRICOLE PERMANENTE :**

#### **6.13.1 BELL MOBILITÉ INC.**

VS-CM-2013-140

Proposé par le conseiller Luc Blackburn  
Appuyé par la conseillère Martine Gauthier

CONSIDÉRANT que M. Pascal Dubé, consultant pour Bell Mobilité inc., 5022, rue Berri, Montréal, Québec, H2J 2R9, sollicite pour l'entreprise Bell Mobilité inc. une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'installation d'une tour de télécommunication sur une partie des lots 4 406 235 et 4 406 236 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 6 364 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire une tour de type autoportante d'une hauteur approximative de 72 mètres, un abri d'équipement préfabriqué de 2,1 mètres par 2,6 mètres localisé à la base de la tour et un chemin de passage ;

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité inc. cherche à améliorer son réseau de télécommunication sans-fil dans le secteur Laterrière;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont dans un emplacement boisé à l'intérieur de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont situés à l'intérieur de la zone agricole permanente et que l'article 172 du règlement de zonage de la Ville de Saguenay stipule que sur l'ensemble du territoire les réseaux de télécommunication sont permis ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé qui permet les équipements de services publics sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il ne semble pas y avoir à l'extérieur de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunication ;

A CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay convienne d'appuyer la demande de M. Pascal Dubé, consultant pour Bell Mobilité inc., 5022, rue Berri, Montréal, Québec, H2J 2R9, qui sollicite pour l'entreprise Bell Mobilité inc. une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'installation d'une tour de télécommunication sur une partie des lots 4 406 235 et 4 406 236 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 6 364

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.13.2 MARTIN BOIVIN

VS-CM-2013-141

Proposé par le conseiller Fabien Hovington

Appuyé par le conseiller Carl Dufour

CONSIDÉRANT que M. Roger Ménard agronome, sollicite pour M. Martin Boivin, producteur agricole, 2970, rue Mathias RR1, Jonquière (Québec) G7X 7V3, une autorisation auprès de la CPTAQ pour deux volets :

- Permettre un remblaiement sur une superficie approximative de 1,6 hectares correspondant à une partie de lot 4 549 834 du cadastre du Québec propriété de monsieur Martin Boivin, producteur agricole ;
- Autoriser l'exploitation d'une sablière sur une superficie approximative de 10,4 hectares dont 4,2 hectares sont déjà exploités ;

CONSIDÉRANT que le remblaiement facilitera l'utilisation à des fins agricoles et qu'il s'agit d'une mise en valeur à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la sablière a été autorisée par la CPTAQ le 6 juillet 2000 pour une durée de 4 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une sablière existante qui dispose de droits acquis;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé applicable à la zone agricole permanente de la ville de Saguenay;

NONOBTANT le fait qu'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole un espace approprié disponible, la présente demande n'affecte pas l'agriculture puisqu'il s'agit du prolongement d'une exploitation existante et d'une mise en valeur agricole ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de M. Roger Ménard agronome, qui sollicite pour M. Martin Boivin, producteur agricole, 2970, rue Mathias RR1, Jonquière, (Québec), G7X 7V3, une autorisation auprès de la CPTAQ pour deux volets :

- Permettre un remblaiement sur une superficie approximative de 1,6 ha correspondant à une partie de lot 4 549 834 du cadastre du Québec propriété de monsieur Martin Boivin, producteur agricole ;
- Autoriser l'exploitation d'une sablière sur une superficie approximative

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

de 10,4 ha (une sablière existante- décision CPTAQ 314539).

Adoptée à l'unanimité.

### 6.13.3 9058-4910 QUÉBEC INC. ANDRÉ PILOTE

VS-CM-2013-142

Proposé par le conseiller Fabien Hovington

Appuyé par le conseiller Carl Dufour

CONSIDÉRANT que M. André Pilote sollicite pour la compagnie « 9058-4970 Québec inc. », 2446, rang Saint-Joseph, Chicoutimi, (Québec), G7H 5A7, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre le prolongement de l'exploitation d'une sablière existante (autorisation accordée par la CPTAQ dans le dossier #330878), sur une superficie de terrain d'environ 1,58 hectares localisée sur une partie du lot 20 du rang IV, au cadastre du canton Simard, municipalité de Shipshaw (propriété de Mme Rolande Robin);

CONSIDÉRANT que la décision #330878 de la CPTAQ autorise l'exploitation d'une sablière pour une durée de 10 ans en date du 7 mai 2003 ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé applicable à la zone agricole permanente de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une sablière existante qui dispose de droits acquis;

NONOBTANT le fait qu'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole un espace approprié disponible, la présente demande n'affecte pas l'agriculture puisqu'il s'agit du prolongement d'une exploitation existante;

À CES CAUSES il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay convienne d'appuyer la demande M. André Pilote qui sollicite pour la compagnie « 9058-4970 Québec inc. », 2446, rang Saint-Joseph, Chicoutimi, (Québec), G7H 5A7, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre le prolongement de l'exploitation d'une sablière existante (autorisation accordée par la CPTAQ dans le dossier #330878), sur une superficie de terrain d'environ 1,58 hectares localisée sur une partie des lots 20 du rang IV, au cadastre du canton Simard, municipalité de Shipshaw (propriété de Mme Rolande Robin).

Adoptée à l'unanimité.

### 6.13.4 CLAVEAU ET FILS (SHIPSHAW)

VS-CM-2013-143

Proposé par le conseiller Fabien Hovington

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

Appuyé par le conseiller Carl Dufour

CONSIDÉRANT que M. Richard Bonneau, consultant en environnement, 1469 rue des Éboulements, Chicoutimi, Québec, G7H 4L9, sollicite, pour Claveau et Fils inc., 3461, boulevard du Saguenay, C.P. 2190 Jonquière, G7X 7X7, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'extension d'une sablière existante (autorisation accordée par la CPTAQ dossier 201449 et dossier 365876), sur une superficie de terrain d'environ 32,11 hectares localisée sur une partie des lots D-E-F-G-H-I rang VI, canton Simard, circonscription foncière de Chicoutimi, dans la municipalité de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à poursuivre l'exploitation d'une sablière existante située sur les lots A, B et C du rang VI, canton Simard;

CONSIDÉRANT que les superficies exploitées seront remises sous couverture végétale pour l'agriculture ou la sylviculture;

CONSIDÉRANT que les activités disposent de droits acquis;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage et au schéma d'aménagement et de développement révisé;

NONOBTANT le fait qu'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole un espace approprié disponible, la présente demande n'affecte pas l'agriculture puisqu'il s'agit de l'agrandissement d'une exploitation existante;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay convienne d'appuyer la demande de M. Richard Bonneau, consultant en environnement., 1469, rue des Éboulements, Chicoutimi, Québec, G7H4L9, qui sollicite, pour Claveau et Fils inc., 3461, boulevard du Saguenay, C.P. 2190 Jonquière, G7X 7X7, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'extension d'une sablière existante (autorisation accordée par la CPTAQ dossier 201449 et dossier 365876), sur une superficie de terrain d'environ 32,11 hectares localisée sur une partie des lots D-E-F-G-H-I, rang VI, canton Simard, circonscription foncière de Chicoutimi, dans la municipalité de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.14 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2012-131 – VERSEMENT DE SUBVENTION – MODIFICATION**

VS-CM-2013-144

Proposé par le conseiller Carl Dufour

Appuyé par le conseiller Jean-Yves Provencher

QUE la Ville de Saguenay modifie le règlement VS-R-2012-131 en ajoutant, après les mots « Carrefour Environnement », le mot « Saguenay ».

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

## Conseil municipal du 6 mai 2013

---

Adoptée à l'unanimité.

7. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 3 juin 2013 à 19h00 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 19h34 à 20h00.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

VS-CM-2013-145

Proposé par le conseiller Fabien Hovington  
Appuyé par le conseiller Claude Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 juin 2013.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

CD/mcd

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 16 mai 2013*